

« Rendre à sa mémoire les honneurs qui lui sont dûs » :  
Antoinette Deshoulières  
(1638-1694) éditée par sa fille

Caroline Mogenet

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay)

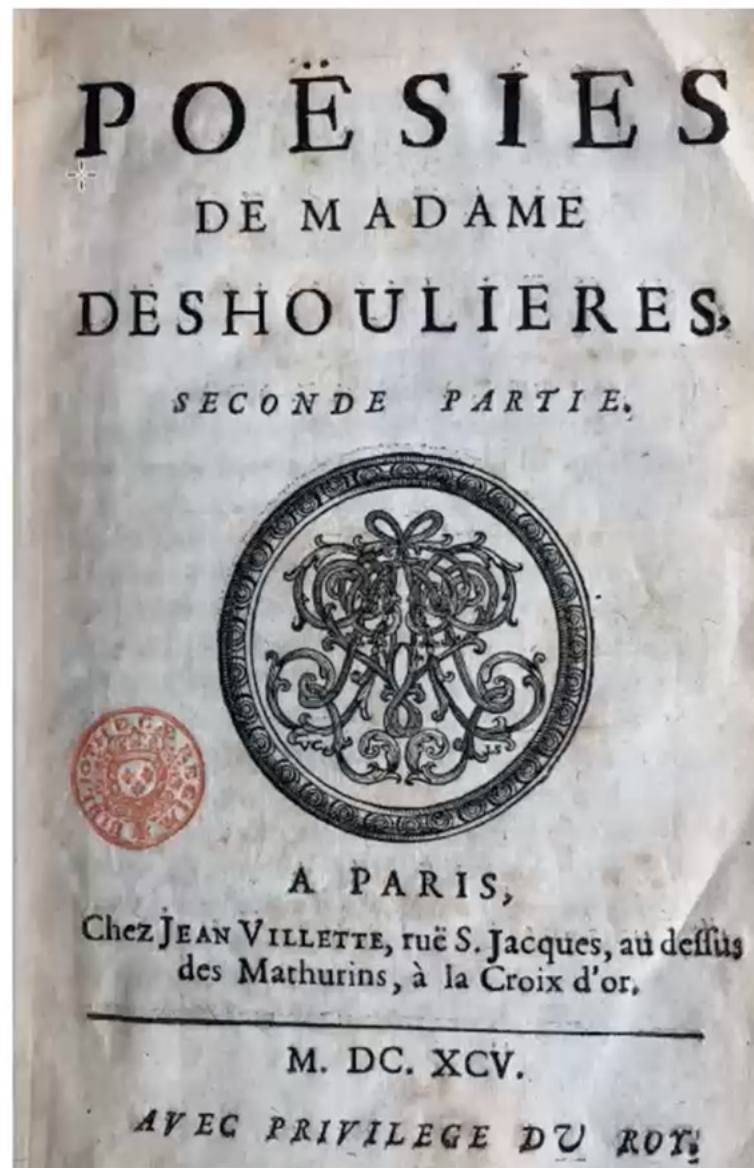
Fondation des Sciences du Patrimoine - BnF

**DYPAC**  
Dynamiques patrimoniales  
et culturelles

**UVSQ**  
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY



{ **BnF**



# I. Les « dames Deshoulières »

Antoinette Deshoulières (1637-1694)

Antoinette-Thérèse Deshoulières (1656-1718)

Mais qui vient sur ses pas ? c'est une précieuse,  
Reste de ces esprits jadis si renommés  
Que d'un coup de son art Molière a diffamés.  
De tous leurs sentimens cette noble héritière  
Maintient encore ici leur secte façonnrière.  
C'est chez, elle toujours que les fades auteurs  
S'en vont se consoler du mépris des lecteurs.  
Elle y reçoit leur plainte ; et sa docte demeure  
Aux Perrins, aux Coras, est ouverte à toute heure.  
Là, du faux bel esprit se tiennent les bureaux :  
Là, tous les vers sont bons pourvu qu'ils soient nouveaux.  
Au mauvais goût public la belle y fait la guerre :  
Plaint Pradon opprimé des sifflets du parterre ;  
Rit des vains amateurs du grec et du latin ;  
Dans la balance met Aristote et Cotin ;  
Puis, d'une main encor plus fine et plus habile,  
Pèse sans passion Chapelain et Virgile :  
[...] À quoi bon m'étaler cette bizarre école  
Du mauvais sens, dis-tu, prêché par une folle !

Boileau, « Satire X », 1693.



Estampe en tête des *Poésies*, Paris, J. Villette, 1705.  
(Par P. Van Schupen, sur le portrait de Elizabeth-Sophie Chéron)

## Antoinette-Thérèse de Lafon de Bois-Guérin

## Notice

Ce personnage n'a pas encore de notice moderne.

## NAVIGATION

- Accueil
- Personnalités
- Auteurs de recherche
- Notices en cours
- Dictionnaires
- Contributeurs du dictionnaire Siefar
- Domaines de recherche

## Antoinette-Thérèse de Lafon de Bois-Guérin

Titre(s) Dame Deshoulières

## Biographie

Date de naissance 1662

Date de décès 1718

## Notice(s) dans dictionnaire(s) ancien(s)

Dictionnaire Pierre-Joseph Boudier de Villemot (1779)

Dictionnaire Fortuné Briquet (1804)

## Antoinette-Thérèse Des Houlières (1659-1718)



Pays : France

Langue : Français

Sexe : Féminin

Naissance : Rocroi (Ardennes), 31-05-1659

Mort : Paris, 08-08-1718

Note : Femme de lettres. - A publié plusieurs rééditions des oeuvres de sa mère, souvent associées à ses propres oeuvres

Oeuvres de Madame et de Mademoiselle Deshoulières (1810)



Oeuvres de madame et de mademoiselle Deshoulières (1803)



Oeuvres choisies de Mme et de Mlle Des Houlières (1780)



Oeuvres de Madame et de Mademoiselle Deshoulières. Nouvelle édition augmentée de leur éloge historique... (1764)



Oeuvres de Madame et de Mademoiselle Deshoulières. Nouvelle édition. (1753)



Poésies de Me. et Mlle. Deshoulières. Nouvelle édition. (1747)



Mme Deshoulières. Les Amours de Grisette, suivis de la Mort de Cochon, par Mlle Deshoulières. Avec une notice sur Mme Deshoulières par E. Sansot-Orland



Églogue de Mlle Deshoulières



## ELOGE HISTORIQUE

DE MADAME ET DE MADEMOISELLE

## DESHOULIERES.

ANTOINETTE du Ligier de la Garde, naquit à Paris vers l'année 1633 ou 1634 de Melchior du Ligier Seigneur de la Garde, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Claude Gaultier. Monsieur de la Garde, qui jouissoit d'une fortune assez considérable, avoit d'abord été Maître-d'Hôtel de la Reine Marie de Médicis, & étoit attaché pour lors en la même qualité à la Reine Anne d'Autriche. Il avoit deux Fils, dont l'un se nommoit M. de Fontaine, & l'autre l'Abbé

a v

*Eloge Historique de Madame et de Mademoiselle Deshoulières* (La Boissière de Chambors), *Œuvres de Madame et de Mademoiselle Deshoulières*, Paris, [Veuve Brocas, David l'aîné, Durand, Prault fils, Libraires associés], 1747.

<p><i>Poésies de Madame Des Houlières</i>, Paris, Veuve S. Cramoisy, 1688.</p>	<p>Privilège au nom d'Antoinette Deshoulières (réactivation 1678), cédé à la Veuve S. Cramoisy.</p>
<p><i>Poésies de Madame Des Houlières, seconde édition</i>, Paris, J. Villette, 1693.</p>	<p>Réédition du recueil 1688. Veuve S. Cramoisy cède le privilège à J. Villette.</p>
<p><i>Poésies de Madame Deshoulières</i>, Paris, J. Villette, 1695. (Présenté comme le tome II des <i>Poésies</i> de 1688)</p>	<p>Recueil avec une préface d'Antoinette-Thérèse Deshoulières + section consacrée aux <i>Poésies de Mademoiselle Deshoulières</i>. Privilège à J. Villette (1693).</p>
<p><i>Poésies de Madame Deshoulières. Nouvelle édition, augmentée de toutes ses oeuvres posthumes</i>, Paris, J. Villette, [Tome Premier, Tome Second], 1705.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tome I : Réédition de 1688 avec ajouts de pièces au nom d'AD.</li> <li>- Tome II : Réédition exacte du recueil de 1695.</li> </ul> <p>Privilège J. Villette (1701), mention des « contestations » de Mlle Deshoulières.</p>
<p><i>Poésies de Madame Deshoulières. Nouvelle édition augmentée de plusieurs ouvrages qui n'ont point encore paru</i>, Paris, J. Villette, 1707 (Tome I)</p> <p><i>Poésies de Madame et de Mademoiselle Deshoulières. Nouvelle édition augmentée de plusieurs ouvrages qui n'ont point encore paru</i> J. Villette 1711 (Tome II)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tome I : identique 1705 mais réagencement + absence de certaines pièces + ajout de la tragédie <i>Genséric</i> en fin de volume.</li> <li>- Tome II : Réédition 1695 avec modifications majeures :</li> <li>- Variantes dans la préface de la fille.</li> <li>- réagencement des pièces + ajouts de poésies au nom de Mlle Deshoulières.</li> </ul> <p>Même privilège à J. Villette (1701), absence de la mention des contestations.</p>
<p><i>Poésies de Madame Deshoulières, augmentées dans cette dernière édition d'une infinité de pièces qui ont été trouvées chez ses amis, Tome premier</i>, Paris, J. Villette, 1725.</p> <p><i>Poésies de Madame et de Mademoiselle Deshoulières. Nouvelle édition augmentée de plusieurs ouvrages qui n'ont point encore paru</i> J. Villette 1724 (Tome II)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tome I : identique 1707, avec ajouts de pièces nouvelles après <i>Genséric</i>.</li> <li>- Tome II : Réédition 1711 avec ajouts de pièces au nom d'AD.</li> </ul> <p>Lettres de continuation de privilège à J. Villette (1724).</p>
<p><i>Poésies de Madame Deshoulières et de Mademoiselle Deshoulières. Nouvelle édition. Augmentée dans cette dernière Edition d'une infinité de Pièces qui ont été trouvées chez ses amis. [Tome Premier, Tome Second]</i>, Paris, J. Villette, 1732. Réédition en 1739 (chez J. Villette) &amp; 1740 (chez André le Breton).</p>	<p style="text-align: center;">I</p> <p>Réédition recueils 1724-1725 Absence de privilège.</p>
<p><i>Œuvres de Madame et de Mademoiselle Deshoulières. Nouvelle édition, Augmentée de leur Éloge Historique et de plusieurs pièces qui n'avoient pas encore été imprimées, [Tome premier, Tome second]</i>, Paris, [David l'ainé, Durand, Veuve Brocas, Prault fils, Libraires associés], 1747 - Réédition en 1753, 1762, 1763.</p>	<p>Réagencement des pièces dans le T.I &amp; II : classement par ordre chronologique &amp; genre. Ajout de l'éloge historique - poèmes - fragments de la tragédie <i>Jules Antoine</i> et l'opéra <i>Zoroastre &amp; Sémiramis</i>. Poèmes de Mlle Deshoulières : section à part entière dans le T. II. Privilège Michel-Antoine David (1745), cédé à Prault fils, Veuve Brocas, Durand.</p>

# POËSIES

DE MADAME

DESHOULIERES.

SECONDE PARTIE.



A PARIS,

Chez JEAN VILLETTE, rue S. Jacques, au dessus  
des Mathurins, à la Croix d'or.

M. DC. XCV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

## PREFACE.

LE premier Volume que feuë ma mere a donné de ses Ouvrages, a esté si bien receuz & on m'en demande un second avec tant d'empressement, que je croirois en ne le donnant pas, ôter au public le plaisir qu'il en attend, & à la memoire de ma mere, la gloire de ses suffrages.

Que ne m'est-il permis dans cette occasion d'oublier pour quelques momens que je suis fille de Madame Deshoulieres, mon cœur plein d'admiration pour ce qui nous reste d'elle, me fourniroit en luy rendant justice, la seule consolation que je puis trouver dans ma douleur.

J'oserois dire alors que les regrets que l'on donne à sa perte, & l'aprobation dont le Roy a toujours honoré ses Ouvrages, ne me laissent point douter de cette flateuse immortalité, qui doit placer le nom de ma mere, au rang des noms des plus fameux Poëtes, dont

à ij

# POËSIES

DE MADemoISELLE

DESHOULIERES.

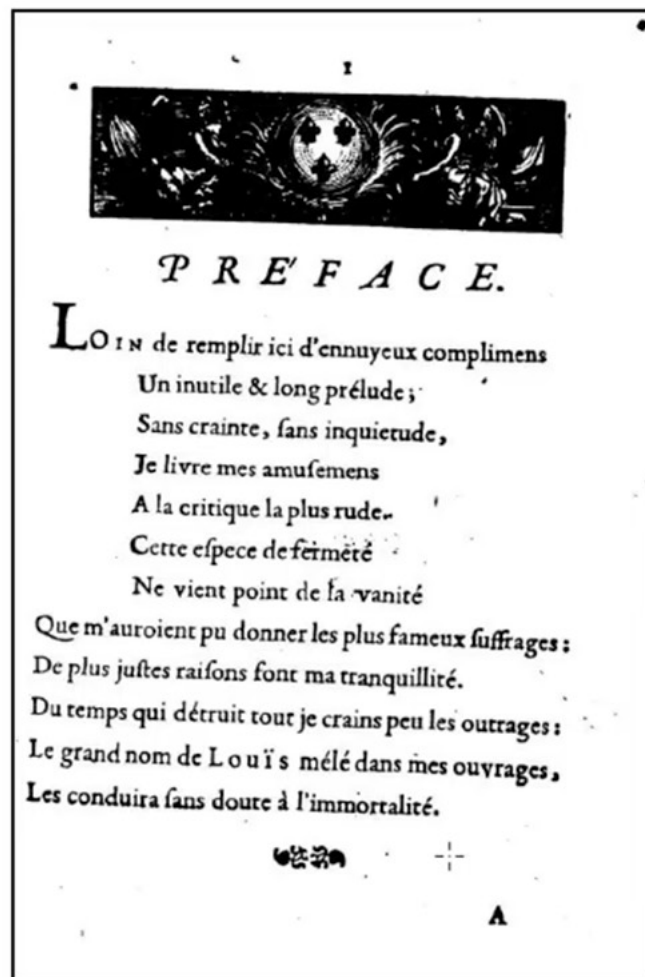
Tom. II.

ff

*Poësies de Madame Deshoulieres, Seconde partie, Paris, J. Villette, 1695  
(Exemplaire : BnF, Tolbiac, YE-8160 <T.2)*

## II. Les *Poësies de Madame Deshoulières* (1695) : étude de la préface

### 1. Posture de modestie féminine



Antoinette Deshoulières, « Préface » *Poësies de Madame Deshoulières*, Paris, Vve S. Mabre-Cramoisy, 1688.

## 2. Fonction consolatrice du recueil

183  
MADRIGAL.

Chère ombre de Tiris helas où fuyez-vous !  
Ecoutez mes soupirs, voyez couler mes larmes,  
Et voyez de vos droits le temps toujours jaloux,  
Mais vous n'arrêtez point ! que d'affreuses allarmes !  
N'estes-vous plus sensible à des transports si doux ?  
Ma voix pour mon Amant, n'a-t'elle plus de charmes ?  
Chère ombre de Tiris helas ! où fuyez vous !

STANCES IRREGULIERES

SUR LA MORT

DE MADAME DESHOULIERES.

Icy Muses, icy que venez-vous chercher ?  
Sous ces sombres Cyprés helas ! qui vous appelle ?  
Vous n'y trouverez point cette illustre mortelle,  
Dont les doctes Chançons avoient sçeu vous toucher,  
La Deesse sourde & cruelle,  
De mes bras vient de l'arracher.

184  
En vain pour garantir une teste si chere,  
J'ay mille fois du ciel imploré le secours  
Au précieux devoir de sauver une Mere.

J'ay sacrifié mes beaux jours ;  
Mais le cruel Destin qui m'accable toujours,  
Des larmes que produit une douleur amere,  
Redouble sans cesse le cours.

Le ciel à mes ennuis n'a point marqué de terme,  
Et du plus foible espoir j'ignore les douceurs,  
Sins cesse en proye à de vives douleurs,

J'appelle à mon secours cette ame grande & ferme,  
Et qui d'un œil égal au milieu de mes pleurs,  
Envifagea la mort sans craindre ses horreurs.

Mais que me sert helas ! de l'invoquer sans cesse,  
De me représenter ce qu'elle a combatu,  
Et dans tous ses malheurs quelle fut sa sagesse,

Je m'abandonne à ma foiblesse,  
Et je n'ay rien de sa vertu.

Muses ne cherchez plus cet esprit admirable,  
L'honneur de nostre siècle & du sacré valon.  
De cette perte irréparable,

184  
Chargez les fastes d'Apollon,  
Allez aux bords de l'hypocrène,  
Par des torrents de pleurs, celebrer son trépas  
Et si ma douleur vous ramene,  
Respectez mes soupirs, ne me consolez pas.

FIN.

Antoinette-Thérèse Deshoulières, « Stances irrégulières sur la mort de Madame Deshoulières » *Poésies de Madame Deshoulières*, Paris, J. Villette, 1695.

### 3. Héritage maternel et matrimoine

La transmission d'une éducation

#### P R E F A C E.

les écrits ont passé jusqu'à nous.

Pénétrée du grand exemple qu'elle m'a laissé en mourant, de fermeté, de piété, & de résignation aux ordres du Ciel, j'ay peine à m'empescher de rendre à sa mémoire les honneurs qui luy sont dûs.

Ces sacrez caracteres formez par le sang, & cimentez par l'éducation, soutenus par le devoir, & par la reconnoissance, ne peuvent s'oublier; mais quand la verité m'ordonne de parler, la bienfiance m'ordonne de me taire.

Antoinette-Thérèse Deshoulières, « Préface », *Poésies de Madame Deshoulières*, 1695

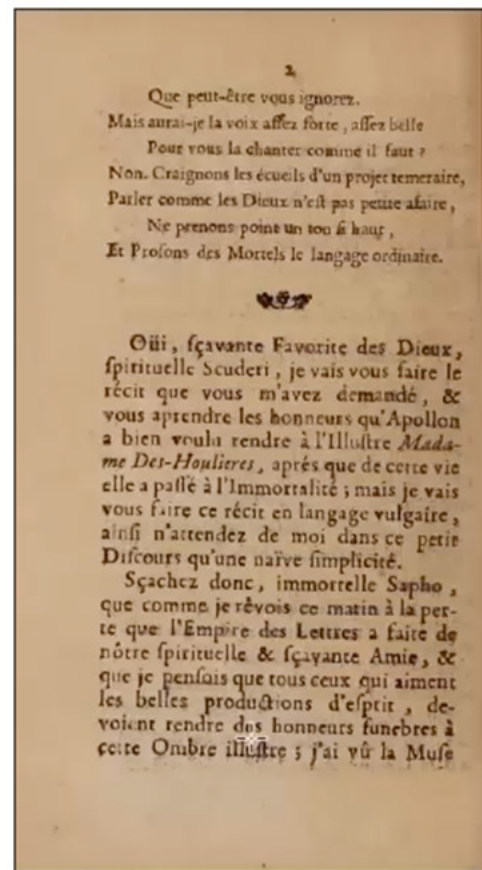
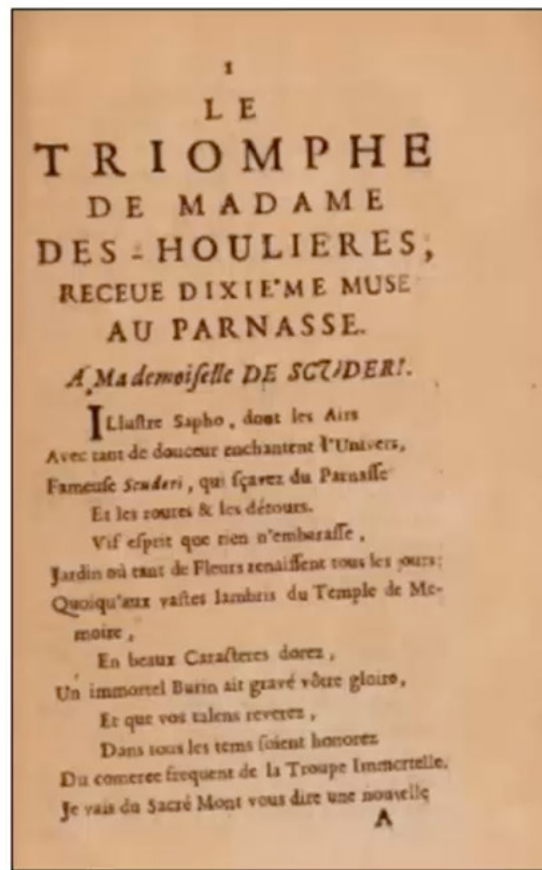
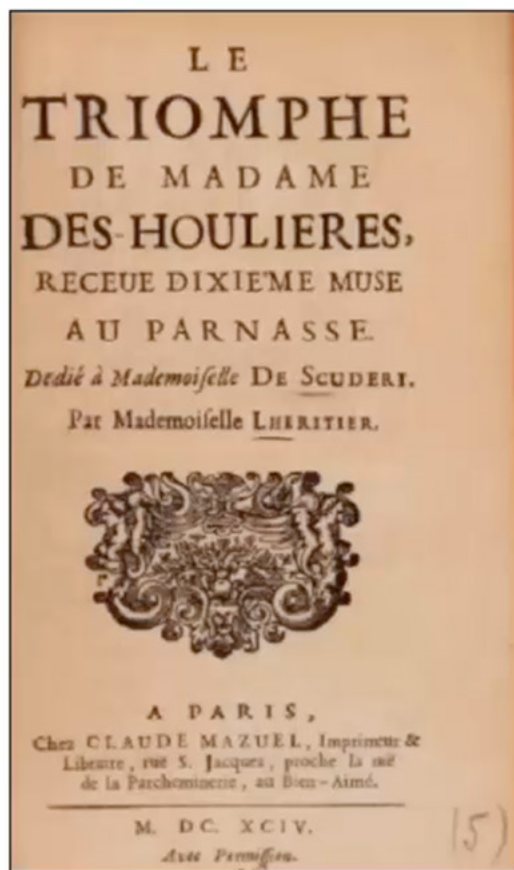
#### xliv ELOGE HISTORIQUE

ANTOINETTE THERESE de la Fon de Boisguerin Deshoulières étoit née à Paris en 1662. & avoit été élevée dans le sein même de la Poësie. Il eût été difficile qu'avec quelques dispositions naturelles, elle n'y eût pas réussi elle-même. Outre sa Mère elle avoit pour maître le grand Corneille, Charpentier, Benferade, & tous les gens de mérite, qui fréquentoient Madame Deshoulières.

Son esprit commença à se faire connoître par ses Lettres; & M. de Pointis lui aiant dédié en 1683. la Relation du Bombardement d'Alger, le Mercure Galant, qui rapporte cette particularité, ajoûte qu'elle écrivoit en Prose aussi-bien que Madame Deshoulières écrivoit en Vers. La Préface, qu'elle mit en 1695. à la tête des Ouvrages de sa Mère, en peut servir de preuve.

La Boissière de Chambors, *Eloge Historique de Madame et de Mademoiselle Deshoulières*, 1747.

## Un héritage poétique



Marie-Jeanne L'Héritier, *Le Triomphe de Madame Des-Houlières*,  
receue dixième muse au Parnasse, Paris, Mazuel, 1694.

DE M<sup>me</sup> DESHOULIERES. xliij

parlé de l'Amour & de la noble Galanterie ; personne n'a mieux traité la Morale ; ni fait des réflexions plus justes sur l'Esprit humain. Aussi son siècle l'avoit-t-il sur-nommée, comme Sapho, la dixième Muse & la Calliope Française.

Elle joignoit à ces titres ceux d'Amie généreuse, d'Epouse attachée à ses devoirs, d'une des meilleures Sœurs, & sur-tout de la plus tendre des Mères. Pour contre-balancer tant de belles qualités, on ne peut lui reprocher que quelques endroits, rares à la vérité, dans lesquels elle donne peut-être un peu trop de carrière à son enjoûment, & qui sont une foible tache à sa gloire.

Son Fils lui survécut peu, étant mort le 12. Août de la même année, à l'âge de 27. ans. Il se nommoit Jean-Alexandre de la Fon de Boisguerin Deshoulières, & étoit entré dans le Génie. Son peu de conduite avoit donné d'abord du chagrin à sa Famille : mais comme le principe en étoit beaucoup d'esprit & de vivacité, l'application avoit succédé à ses premiers écarts, & M. de Vauban commençoit à bien augurer de ses dispositions.

Mademoiselle Deshoulières renonça à la succession de son Frère, & se trouva ainsi seule Héritière du nom & des talens de sa Mère.

xlvj ELOGE HISTORIQUE

que de gémissemens sur le destin de Tirsis ; c'étoit le nom, qu'elle lui avoit donné, en même-tems qu'elle s'étoit choisi celui d'Iris. Elle ne cachoit point une passion, qui avoit la vertu pour fondement ; ni des regrets, qui prouvoient sa candeur & sa sensibilité. Il est même surprenant comment elle a pu les varier en tant de façons différentes.

Les années suivantes elle vit mourir son Père, sa Mère, son Frère & ses Oncles. Tant de pertes répétées & qui se suivirent de fort près, l'accablèrent de douleur. Elle en paroit pénétrée dans les Pièces, qu'elle composa sur ces sujets.

Ayant ainsi survécu seule à tout ce qu'elle avoit de plus cher, elle recueillit les plaintes, dont le Parnasse retentit à la mort de Madame Deshoulières, & les lauriers dont on couronna ses cendres. Le Roi lui accorda le 5. Mars 1694. une Pension de 300. livres, & une autre de pareille somme le 29. Août suivant. Elle ne dut peut-être alors ces Gratifications qu'à la mémoire de sa Mère : mais on ne peut nier que son propre mérite ne lui ait attiré celle qu'elle obtint vingt ans après le 30. Janvier 1714. & qui étoit semblable aux deux autres.

C'étoit à peu de chose près les seuls

DE M<sup>me</sup> DESHOULIERES. xlvij

biens, qu'elle possédât ; elle se crut néanmoins obligée d'acquitter les dettes de sa Famille & même de ses Oncles, quoiqu'elle eût renoncé à tous ces héritages, & que cette résolution dût beaucoup lui coûter dans l'état, où étoit sa fortune.

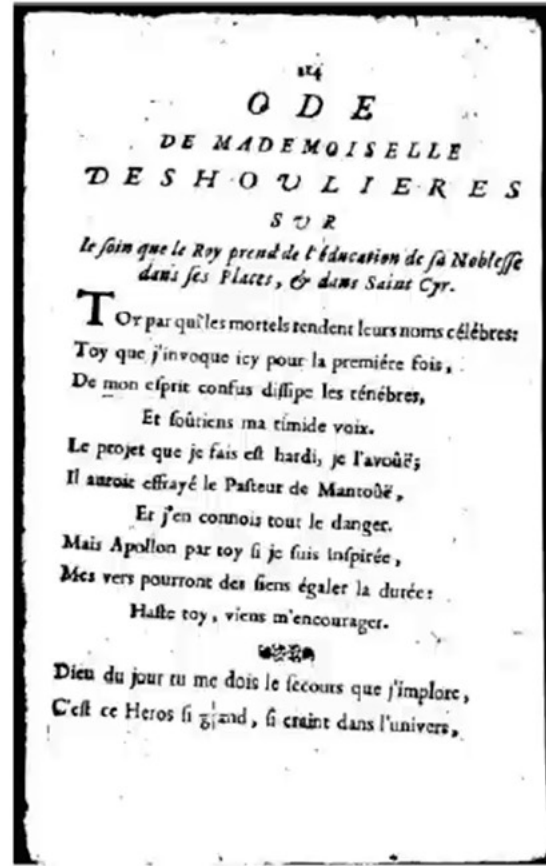
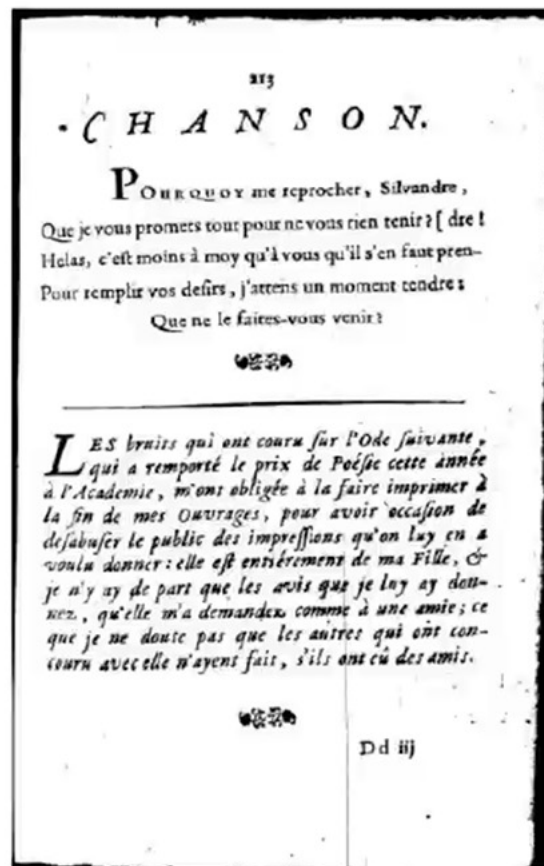
Elle fit imprimer en 1695. le second Tome des Oeuvres de Madame Deshoulières ; & elle y joignit les siennes, qu'elle reconnoissoit elle-même leur être fort inférieures. Ce fut elle, qui fit graver par Van Schupen la belle Estampe de sa mère sur l'original de Mademoiselle Chéron. Les quatre Vers, qu'on lit au bas sont d'un nommé Longchêne.

Elle chargea quelques années après M. d'Audiffret envoyé du Roi à Mantoue de présenter ce Recueil à l'Académie des Ricovrati. Ces Savans ne jugerent pas qu'aucune autre pût mieux remplacer sa Mère, & elle fut reçue le 9. Février 1699.

M. d'Audiffret étoit un Gentilhomme Provençal, né avec beaucoup d'esprit, mais peu de bien, & qui avoit eu de grandes obligations à Madame Deshoulières. Il accompagna le Prince de Conti, lorsqu'il fut élu Roi de Pologne, & fut aussi Envoyé à la Cour de Lorraine. A son retour il fut proposé par des Amis communs de lui faire épouser Mademoiselle Deshou-

### III. Publier autrui et se publier soi-même

« Les bruits qui ont couru sur l'Ode suivante, qui a remporté le prix de Poésie cette année à l'Académie, m'ont obligée à la faire imprimer à la fin de mes Ouvrages, pour avoir occasion de désabuser le public des impressions qu'on lui en a voulu donner : elle est entièrement de ma Fille , & je n'y ay de part que les avis que je lui ay donnez, qu'elle m'a demandez comme à une amie ; ce que je ne doute pas que les autres qui ont concouru avec elle n'ayant fait, s'ils ont eû des amis ».



« Ode de Mademoiselle Deshoulières sur ce que le Roy prend de l'éducation de sa Noblesse dans ses places, & dans Saint-Cyr », *Poësies de Madame Deshoulières*, Paris, Veuve S. Cramoisy, 1688.

EPISTRE A MA  
FILLE

**L**ES anciens amateurs de sçavoir,  
Visoient qu'à bien sçavoir le deuoit,  
Puis au pays, & le tiers au lignage,  
Les induisant à force de seruage,  
Soit quelques fois pour son frere paillard,  
Soit pour dompter la forte affection,  
Au seigneur Dieu le portie reuerence,  
Pour mon pays je n'ay point de puissance,  
Les hommes ont toute l'autorité,  
Contre raison & contre l'equité:  
Mais enuers toy fille qui m'es si proche,  
Ce me siedoit un grand blasme & reproche  
De te conduire au sentier plus battu,  
Vn qui ton encre est né à la vertu,  
Une sagesse poueroit d'estre bien nece,  
Le sens acquis nous rend morigence,  
Et le flambeau dans nostre ame allumé  
Sans le sçavoir est bien tost consumé.  
La lettre sert d'une sainte raison,  
Pour le regne, & pour la Medecine:  
La lettre peut changer le viceux,  
La lettre accroist le vice du viceux,  
La lettre est l'art qui prenant la matiere  
Luy peut donner sa forme plus entiere.

à ij

Les Œuvres de Mes-Dames Des Roches de Poitiers, mere  
et fille, Seconde édition, Paris, Abel l'Angelier, 1579

LES OEUVRES  
DE M<sup>ES</sup> DES ROCHES  
DE POITIERS, LA  
FILLE.

Epistre à sa Mere.

**M**A MERE, ie sçay que vous  
ensuiuât, ie pouroy suiure vn  
exemple de vertu suiuy de bié  
peu de personnes: mais pource  
que ie ne puis vous imiter, ny  
me tirer si promptement de la  
multitude, à tout le moins en cecy ie suivray la  
commune façon de la plus grand part de ceux  
qui escriuent, lesquels ont accoustumé de prier  
les lecteurs d'auoir leurs ceutres pour agré-  
bles, comme fils vouloient par leurs courtois-  
sies mendier les faueurs. Or quant à moy ie  
leur donaerois volontiers licence de penser &  
dire de mes escrits tout ce que bon leur sem-  
blera; mais ie croy qu'ils n'ont point besoing  
de ma permission. S'il y en a qui les reprissent  
auecques iuste occasion, i'essairay de me corri-

G iij

EPISTRE  
A MA FILLE

**S**il la fable d'un excellent poëte a  
mis Enée entre les celestes, pour  
auoir tiré son pere & les simula-  
cres de ses Dieux hors de la fla-  
me qui bruloit Iliou: combien  
auec plus de raison, l'histoire  
vraye d'un siecle non ingrat deura faire hono-  
rable mention de roy (ma Fille) qui par viue foy  
porte au cuer l'usage du grand Dieu, & par le vol  
de sa plume sans mendier l'aide d'autrui prends  
peine de me tirer hors des nuetz Cimeriennes, où  
l'ignorance & la vieillesse me tenoient enseuele? Tu  
resembles au vert rameau, qui par la naïue grace  
est chéri de la douce aube, des gracieux ruisseau,  
& des rayons temperez du Soleil: lequel rendant  
loyer du bien receu par la fertilité de ses fleurs en  
tout temps multipliees, n'oublie iamais la vieille  
fouche qui luy a donné vn peu de matiere sans for-  
me: mais il est tousiours curieux de cacher son de-  
faut, & le defendre de la violence des vents, du  
tonnerre, & du temps. Ainsi, ma Fille, ie t'espreue  
sans fin comblee d'amour & de pieté, m'eleuant  
l'ame & le cuer à quelque loüable entrepris. Et

B

Les Missives de Mes-dames des Roches de Poitiers mere  
et fille, Paris, Abel l'Angelier, 1586

A MA MERE.

**M**A Mere, estant citioienne des elements  
i'ay penfay deuoit quelque tribut à ceux  
chez qui ie demourois: Et me trouuant  
à l'heure ces lettres en la main, doutant  
auquel des quatre ie les deuois donner, il m'a sem-  
blé que chose si leger ne deuoit pas entrer au  
sein de la terre pesante. Leur obscurité n'est point  
digne du feu luyant. L'air diaphane laisseroit pa-  
roître leurs défauts: & l'onde transparente les fe-  
roit sembler beaucoup plus grands. A qui les offri-  
ray ie donc, puis qu'elles sont si peu desirables que  
moy-mesme suis ennuyee de les retenir? mais pour-  
quoy veux-ie payer ma dette au despés de celles  
qui estans de long temps enuoyees à plusieurs per-  
sonnes d'honneur, ont def-ja gainné le nom de  
Missives: Et que puis-ie craindre à leur ruine, si  
ce que ie desire en leur faueur: c'est que l'encre hu-  
mide & le papier ( qui prend couleur & figure par  
l'humidité ) leurs present vn chariot pour les tirer  
à l'air: où estant veües par quelques vns qui les  
despiseront encore plus que ie ne fais, elles seront  
aussi tost iettees au feu, lequel les ayant expies &  
reduites en cendre, les rendra fidelement à la terre.

RE'PONSE:  
DE GRISETTE A COCHON

J'Amais chien n'eût tant de sçavoir,  
Jamais chien n'eut tant d'éloquence,  
Tant d'esprit, tant d'amour que vous en faites voir.  
Veillent les immortels, auteurs de ma naissance  
Soutenir contre vous mon chancelant devoir !  
Ils exauçent mes vœux, & déjà je commence  
A sentir dans mon cœur l'effet de leur secours ;  
Je vous voy des deffauts qui vont rompre le cours  
D'un feu, qui m'auroit pû coûter mon innocéce:  
Oüy, je remarque en vous un deffaut furieux.  
En est-il un plus grand que l'indigne foiblesse  
Qui vous fait renoncer à vos Doctes ayeux !  
Il vous seroit plus glorieux  
Qu'on crut qu'avec leur sang vous avez leur sagesse ;  
Que de puiser vostre noblesse  
Dans la source du sang des Dieux.  
Semblable à ces humains dont la vaine folie

LA MORT  
DE COCHON:  
CHIEN  
DE MONSIEUR LE MARESCHAL  
DE VIVONE.  
TRAGEDIE.

ff ij

LA MORT DE COCHON  
CHIEN DE MONSIEUR LE MARESCHAL  
DE VIVONE.  
TRAGEDIE.

Le Theatre s'ouvre & represente une Terrasse  
de plein-pied aux Gouctieres.

## SCENE PREMIERE.

MIMY, MARMUSE, Chœur des Chats  
du Voisinage.

MIMY.

(Grissette



E ne puis plus souffrir les rigueurs dont  
Paye mes soins & mon tourment.

Pour Cochon, tu le sçais, l'ingrate me maltraite

Ciel, quel dérèglement !

+

« Réponse de Grissette à Cochon »,  
Antoinette Deshoulières  
(Poësies, 1695)

La Mort de Cochon. Chien de Monsieur le Mareschal  
de Vivone. Tragedie, Antoinette-Thérèse Deshoulières  
(Poësies, 1695)



✿ ✿ ✿ Epitaphe de Grisete.

**Q**uand ie vois tant de belles Fleurs,  
Bigarrans de maintes Couleurs  
Le vert & mail de la prairie,  
Hé! mon Dieu que ie suis marrie  
De ne voir plus autour de moy.

Mon doux plaisir, mon cher esmy,  
Ma petite Asnesse Grisete,  
Qui repaissoit de telle herbe,  
Ou bien de quelque beau chardon:  
Hélas! Dieu luy face pardon:  
La pauvre petite innocente,  
Sentit la rage violente  
D'un meschant Loup, qui tout courant  
L'emportoit en la dévorant  
Servant dans sa geule meurtriere  
La miserable prisoniere.  
Il y avoit un gros mastin  
En sentinelle ce matin,

Qui

Catherine des Roches, « Epitaphe de Grisete », *Les  
Secondes œuvres de Mes-dames des Roches de Poitiers,  
Mère & Fille, Poitiers, Nicolas Courtois, 1583, p. 33*

DE M<sup>lle</sup> DESHOULIERES. xlviij

biens, qu'elle possédât; elle se crut néanmoins obligée d'acquitter les dettes de sa Famille & même de ses Oncles, quoiqu'elle eût renoncé à tous ces héritages, & que cette résolution dût beaucoup lui coûter dans l'état, où étoit sa fortune.

Elle fit imprimer en 1695. le second Tome des Oeuvres de Madame Deshoulières; & elle y joignit les siennes, qu'elle reconnoissoit elle-même leur être fort inférieures. Ce fut elle, qui fit graver par Van Schupen la belle Estampe de sa mère sur l'original de Mademoiselle Chéron. Les quatre Vers, qu'on lit au bas sont d'un nommé Longchêne.

Elle chargea quelques années après M. d'Audiffret envoyé du Roi à Mantoue de présenter ce Recueil à l'Académie des Ricovrati. Ces Savans ne jugerent pas qu'aucune autre pût mieux remplacer sa Mère, & elle fut reçue le 9. Février 1699.

La Boissière de Chambors, *Eloge historique de Madame et Mlle  
Deshoulières, 1747*

ANTOINETTE  
DESHOULIÈRES

De rose alors ne reste  
que l'épine

Poésies 1659-1694

Édition de Sophie Tonolo



*nrf*

Poésie | Gallimard

Madame Deshoulières

Poésies

Édition de Sophie Tonolo

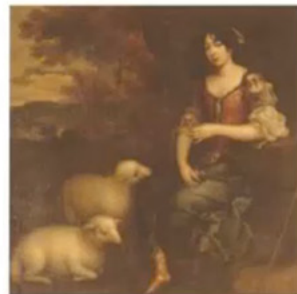


CLASSIQUES  
GARNIER

RELAISON DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, 4

ANTOINETTE DES HOULIÈRES

L'enchantement  
des chagrins



POÉSIES COMPLÈTES

Édition établie par Catherine Hémon-Fabre  
et Pierre-Eugène Leroy

BARTILLAT